



SNUipp-FSU 58
Bourse du travail
58000 NEVERS

Nevers, le 2 février 2017

à M. l'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services
de l'Education Nationale de la Nièvre

Objet : Inspection des T2 et des collègues aux échelons 6 et 8

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La signature des accords dits "PPCR" implique des conséquences pour l'inspection d'un certain nombre d'enseignants du premier degré.

Lors de la CAPD du 1er décembre 2016, vous nous aviez répondu que vous attendiez les consignes du Ministère pour procéder ou non à une inspection des enseignants "T2" (titulaires deuxième année). Nous souhaiterions ainsi connaître votre décision quant aux modalités de la visite lors de cette deuxième année.

Toujours dans le cadre des accords dits "PPCR", certains enseignants, en particulier ceux qui sont à l'échelon 6 et 8, doivent être "priorisés" afin de mettre à jour leur note en vue des promotions 2017. Nous souhaiterions savoir si une liste d'enseignant-e-s a été définie, connaître les critères retenus, savoir si ces derniers en ont été averti-e-s et s'ils seront effectivement inspectés en priorité.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre dévouement pour le service public d'éducation.

Alexandre Piquois et Coralyse Mazzotti
Secrétaires départementaux du SNUipp-FSU 58